



Délai d'infidélité après une séparation

Par **SSB_old**, le **15/07/2007** à **21:16**

Bonjour, j'habitais depuis plus de 3 ans avec mon mari en Angleterre et nous y travaillions tous les deux. En décembre 2006 il a quitté son emploi ainsi que notre domicile conjugal. Il est ensuite rentré en France. Il a eu une liaison avec une Anglaise à ma connaissance en février puis elle est venue en France en juin 2007. Je veux faire une demande de divorce pour faute : abandon du domicile conjugal et infidélité. Je rentre en France en septembre ayant trouvé un travail. J'aimerais savoir tout d'abord sachant que la procédure est très longue, combien de temps après séparation physique peut-on voir quelqu'un sans que ce soit considéré comme infidélité ? J'ai également trouvé des preuves sur notre ordinateur commun qu'il a conservé chez lui de sa liaison de juin : puis-je m'en servir pour le divorce ou bien est-ce une atteinte à sa vie privée d'avoir regardé dans l'ordinateur ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.